et l'échange ainsi que vous le jugerez convenable. J'ai l'honneur d'être avec une haute considération, V.re Paris le 4 Février 1826

Le B.on de Damas. Mr le B.on de Pedrabrana.

Mr le B.on Par la réponse que V.E. a eu la bonté de faire à ma lettre du 3 courant j'ai la satisfaction de ~~voir~~ que S. M. E. C. est prête à reconnaître l'Indépendance du Brésil et le titre Impérial dont l'Empereur mon Maître est revêtu et que pour donner à cette reconnaissance la forme convenable à la dignité des deux cours et à l'importance de l'objet V.E. m'autorise à prier le Roi à entrer en Correspondance officielle avec moi, je prie donc V.E. de vouloir bien me fixer le jour où je pourrai avoir l'honneur de lui remettre la lettre de créance par laquelle mon Gouvernement m'a accrédité auprès du Ministère de S. M. E. C. Vu que les raisons qui ont empêché la cour de France de la recevoir à l'époque de mon arrivée ont heureusement cessé d'exister. J'ai l'honneur d'être. V.E. Paris le 5 Février 1826. à V.e de Pedrabrana

S. Ex.e Mr le B.on de Damas.

Le B.on de Damas a reçu la lettre que Mr le B.on de Pedrabrana lui a fait l'honneur de lui écrire le 5 de ce mois. Il aura l'honneur de le recevoir demain Samedi 11 du courant à 2 heures après midi. Il le nommera pour lui convenir. Le B.on de Damas prie Mr le B.on de Pedrabrana d'agréer l'assurance de sa considération la plus distinguée.

Paris le 10 février 1826.

Le soussigné chargé d'affaires de S. M. l'Empereur du Brésil a reçu de sa Cour l'ordre de donner au Gouvernement de S. Majesté T. C. communication du traité conclu le 29 Août 1825 à Rio Janeiro entre S. M. F. et S. M. T. F. lequel arrête les rapports qui doivent désormais exister entre l'Empire du Brésil et le Royaume de Portugal et de même que les titres de leur Souverains. Il est en même temps chargé d'inviter au nom de sa Cour le gouvernement de S. M. T. C. à reconnaître l'Indépendance du Brésil et le titre Impérial dont Son Auguste Maître est revêtu et ses descendans sont revêtus. Les sentiments de bienveillance et d'intérêt que le Roi de France a témoigné en plusieurs occasions à l'Empereur du Brésil lui donnent lieu d'espérer que S. M. sera disposé à accueillir cette invitation en même temps que l'expression de son désir constant de maintenir entre les deux états des relations de bonne intelligence et d'amitié. Le soussigné pouvant donner aujourd'hui à cette communication le caractère officiel qui lui convient prie S. Ex. Mr le B.on de Damas de vouloir bien la porter

à la connaissance de S. M. B. G. Il prie aussi S. Ex.ce de lui accuser réception de la présente et saisit cette occasion pour lui offrir l'assurance de sa haute considération. Paris ce 13 Février. Le M.is de Pedrabranca. S. E.ce M.r le B.n de Damas.

de Barros

Le soussigné, Ministre et Secrétaire d'Etat des affaires Etrangères, a mis sous les yeux de S. M. la note que M.r le B.on de Pedrabranca lui a fait l'honneur de lui adresser le 13 de ce mois. S. M. avait vu avec le plus vif intérêt la négociation d'un traité dont l'objet était de terminer les différends élevés entre le Brésil et le Portugal, et de régler leurs rapports ultérieurs. Elle en a appris la conclusion avec plaisir, et elle n'hésite point à se rendre à l'invitation que lui a faite S. M. l'Empereur du Brésil d'admettre l'ordre de choses qui en résulte. Le soussigné est donc autorisé à déclarer que S. M. T. Ch. reconnait l'Indépendance de l'Empire du Brésil et le titre d'Empereur dévolu à l'Infant D. Pedro d'Alcantara et à sa Descendance; bien entendu que de cette qualification, il ne pourra résulter, sous le rapport du rang, aucun changement au préjudice des Puissances de l'Europe.

En s'acquittant des ordres de S. M. le soussigné saisit avec empressement l'occasion d'offrir à M.r le B.on de Pedrabranca les assurances de sa parfaite considération. Paris ce 28 Février 1826. Le B.on de Damas.

Les précédentes hostilités du Gouvernm.t de Buénos Ayres contre l'Empire du Brésil, dont le manifeste ci-joint est l'exposition véridique ayant provoqué une juste réaction, le soussigné Chargé d'Affaires de S. M. l'Empereur du Brésil reçut ordre de sa Cour de communiquer au gouvernement de S. M. T. C. que S. M. l'Empereur après avoir épuisé tous les moyens de réconciliation pour maintenir la paix et l'harmonie avec le Gouvernement de Buénos Ayres, fut porté à la pénible extrémité d'opposer forces contre la violence et à faire immédiatement bloquer les ports dudit Gouvernement, comme étant le seul moyen de rappeler promptement à la réconciliation. Le soussigné s'empresse de faire connaître à S. E.ce M.r le M.is de Damas cet événement désagréable et prie S. Ex.ce de vouloir bien le rendre public au commerce Français. Le soussigné profite de cette occasion pour présenter à S. Ex.ce l'assurance de sa haute considération. Paris ce 28 Février 1826. Le M.is de Pedrabranca. —